

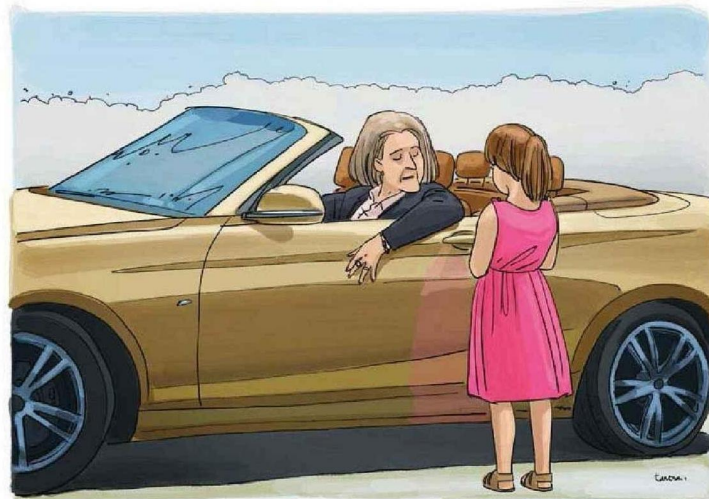


SPÉCIAL PLACEMENTS

PER

Le plein d'innovations

Boom. En forte croissance, les plans d'épargne retraite individuels réduisent leurs frais et proposent d'investir dans des fonds verts ou garantis.



Si tu voulais une mamie qui fait des confitures, c'est raté.
Je suis une mamie qui a tout misé sur une grosse épargne retraite.

PAR LAURENCE DELAIN

Affichant une collecte nette de 3,8 milliards d'euros sur les huit premiers mois de l'année, près de trois fois supérieure à celle de l'assurance-vie (1,7 milliard d'euros sur la même période), le plan d'épargne retraite, qui compte désormais, dans sa version assurantielle (l'essentiel des PER individuels), plus de 5 millions de souscripteurs, serait-il en passe de se hisser parmi les placements préférés des Français ? Certes, ces chiffres appellent quelques bémoins. Remplaçant les contrats re-

traite Perp, Madelin et Préfon, désormais fermés à la commercialisation, le PER profite d'importants mouvements de transfert de ces anciens dispositifs (14,3 milliards d'euros fin 2022). Dopée par cette transformation, sa dynamique de croissance n'en est pas moins réelle et pousse tous les acteurs du marché à rivaliser d'initiatives pour capter des particuliers conscients de la nécessité d'épargner pour leurs vieux jours. « *Le PER a été structuré en ce sens par le législateur* », observe Sébastien d'Ornano, président de Yomoni, une fintech qui, comme d'autres

start-up financières, a décidé de mettre le cap sur la vente de ce produit de long terme, à l'aide d'offres novatrices.

Socle commun

Pour mémoire, bloqué jusqu'à la prise de la retraite (sauf achat de sa résidence principale, invalidité, décès du conjoint, expiration des droits au chômage...), et récupérable uniquement à cette échéance sous la forme d'un capital ou d'une rente, imposable dans les deux cas, le PER offre en contrepartie de ce caractère tunnel un joli cadeau fiscal. Chaque année, le sous- ■■■

ILLUSTRATION : TARTRAISS POUR « LE POINT »

Zoom sur cinq PER innovants

* À 15 ans de la retraite.

Nom de l'offre (assureur)	Réseau de distribution	Versement minimal	Frais sur primes	Frais de gestion maximaux			Nombre d'UC accessibles	Rendement 2022 du fonds en euros	Rendement 2022 selon les profils*
				Fonds en euros	UC en gestion à horizon	UC en gestion libre			
Linxea Spirit PER (Spirica)	Linxea Internet	500 €	0%	2% max	0,5%	0,5%	745 supports dont 23% de fonds responsables, 41 ETF, 12 FCPR et une centaine de titres vifs	2,3%	Sécurité - 3,6 % Équilibre - 5,5 % Dynamique - 4,9 %
Matla (Oradéa-Vie)	Boursorama Banque	150 €	0%	0,5% (0,75% sur le fonds € dynamique Infrastructure)	0,77%	0,5%	80 (dont 11 ETF 100% ISR en gestion à horizon)	2,3% (2,5% pour le fonds € Infrastructure)	Sécurité - 11,5 % Équilibre - 17,3 % Dynamique - 17,4 %
MyPension xPER (Generali)	MyPension et Internet	1000 €	0%	0,9%	1,9%	1,3%	Plus de 200 dont des titres vifs, des ETF et une trentaine de fonds « clean share »	2,1%	Prudent - 7,5 % Équilibre - 12,2 % Dynamique - 15,1 %
Ramify PER (Apicil)	Internet	1000 €	0%	1%	0,65%	0,65%	Plus de 720 dont 600 ETF	1,15% (hors bonus)	Prudent - 6,1 % Équilibre - 11,5 % Dynamique - 14,8%**
Yomoni Retraite (PER bancaire sans assureur partenaire***)	Yomoni	1000 €	0%	Gestion pilotée (seule offre proposée) : 1,6%			Sans objet (PER bancaire, investi en ETF)	Sans objet	Prudent - 16,5 % Équilibre - 17,7 % Dynamique - 17,8 %

** Résultats pour la gestion à horizon Flagship, la plus vendue par Ramify, qui inclut fonds en euros, ETF et immobilier. Deux autres formules – plus et moins dynamiques – sont également proposées. *** Yomoni vient de lancer avec Spirica un autre PER retraite+ de nature assurantielle et doté d'un fonds en euros.

Source : établissements.

■ ■ ■ cripteur peut déduire ses cotisations de son revenu imposable, dans de généreuses limites indexées sur le plafond annuel de la Sécurité sociale (jusqu'à 32 908 € en 2023, avec cumul possible des disponibles fiscaux non utilisés les trois années précédentes, et 81 385 € pour les travailleurs non salariés, lire encadré page suivante). Particulièrement appréciable si l'on est imposé à 30% ou plus, ce levier fiscal reste le premier argument mis en avant par les réseaux pour capter l'attention de prospects réticents à s'engager sur le long terme.

Coûts bas

Partant de ce socle commun, nombre de nouveaux entrants tentent de faire valoir leur diffé-

rence face au rouleau compresseur commercial de la bancassurance en déployant sur Internet des offres qui visent un meilleur rapport qualité-coût en associant frais réduits et originalité financière. Présentant sa dernière offre conçue en partenariat avec l'UMR (Groupe VYV), Gilles Belloir, directeur général du courtier en ligne Placement direct, affirme ainsi sans ambages vouloir « mettre à la disposition de ses clients les solutions les plus innovantes au meilleur prix ». Il

est vrai que le PER Placement-direct retraite ISR (investissement socialement responsable) « tournée vers l'investissement d'impact et au parcours entièrement digitalisé » s'annonce particulièrement compétitif, avec des frais sur primes, d'arbitrages et de rentes réduits à 0% ; des frais de gestion de 0,6% sur le fonds en euros et de 0,5% sur les supports en unités de compte (UC), quel que soit le mode de gestion choisi. Mais, force est de constater que, rapporté à son univers concurrentiel, cet argumentaire n'a rien d'exceptionnel. Aujourd'hui, pratiquement tous les PER vendus sur Internet sont exempts de frais sur versement, ce qui d'emblée creuse la différence avec les produits standards ■ ■ ■

Presque tous les PER vendus sur Internet sont exempts de frais sur versement.

■■■ des grands réseaux bancaires et d'assurance qui ponctionnent 2 % à 4 % en moyenne de charge sur chaque prime. Les acteurs en ligne, dans leur grande majorité, allègent également la facture en cas d'arbitrage d'un support à l'autre, et n'attendent pas forcément le délai réglementaire de cinquans d'immobilisation pour réduire à zéro les éventuelles pénalités de transfert.

Frais cachés

Côté frais de gestion, en revanche, les politiques sont plus disparates. Que l'on opte pour un PER en gestion libre (réservée à un public averti), à horizon (automatiquement sécurisée par l'assureur au fur et à mesure que l'on approche de la retraite) ou mandatée (on délègue à un tiers son allocation d'actifs en fonction de son profil de risque), « il convient de distinguer les frais annuels, pris sur encours, propres au plan, de ceux inhérents aux différents supports dans lesquels sont investis les capitaux », rappelle Aymeric Champeil, président cofondateur de My Pension, une fintech consacrée à l'épargne retraite qui a fait le choix de promouvoir des fonds « clean share » (sans rétrocession de commissions au réseau distributeur ou à l'assureur) dans les différents modules de gestion qu'elle propose. L'offre My Pension xPER peut ainsi sembler plus coûteuse que la moyenne, avec des frais annuels de gestion contractuels de 1,3 %, qui montent à 1,9 % en gestion par horizon. Pourtant, « nous sommes environ 30 % moins chers que l'ensemble du marché, car les charges de gestion de nos supports, qu'il s'agisse de titres vifs, de fonds indiciels cotés (ETF) ou de fonds "clean share", sont nettement moins élevées que celles des supports actions ou obligataires classiques », poursuit Aymeric Champeil.

On retrouve une logique similaire chez Yomoni, Nalo ou encore Goodvest, qui ont opté pour des gestions en ETF ou fonds « clean share » afin d'éviter que la performance de leurs clients ne soit trop lourdement amputée par des frais peu visibles pris en amont. « Les



Qu'est-ce que c'est reposant d'avoir investi dans du non-coté.

Le PER pour mineurs supprimé ?

Il est probable que, en vertu d'une disposition du projet de loi de finances, on ne puisse plus, à partir du 1^{er} janvier 2024, ouvrir un PER pour un mineur (ou continuer d'alimenter un plan déjà ouvert pour un moins de 18 ans) et profiter de la déduction fiscale (limitée à 10 % du plafond annuel de la Sécurité sociale) jusqu'à présent associée à cette opération.

« Il faut distinguer les frais annuels propres aux PER de ceux inhérents aux supports. »
Aymeric Champeil (MyPension)

frais indirects de nos supports varient de 0,2 % à 0,4 % », confirme Goodvest qui, depuis septembre, commercialise un nouveau e-PER assuré par Generali intégrant un mandat d'arbitrage « entièrement aligné avec les objectifs de l'accord de Paris ».

La carte durable

Jouer la carte d'investissements verts et socialement responsables fait en effet partie des nombreux signes distinctifs mis en avant par les jeunes pousses (Goodvest, mais aussi Caravel, Perlib, Papisy, Ramify...). C'est également l'option retenue par des acteurs plus aguerris comme Boursorama Banque (fraîchement rebaptisée Boursobank) dont le PER Matla, lancé en septembre 2021 en partenariat avec Oradéa Vie (compagnie de la Société générale), s'est d'emblée positionné comme une « épargne retraite 100 % ISR (permettant de mesurer l'empreinte carbone de son

portefeuille ». Placement direct a pour sa part choisi d'élargir le spectre des possibilités en référant dans son nouveau PER la SCPI Iroko Zen, une société civile de placement immobilier nouvelle génération ciblant – entre autres – des investissements en lien avec les transitions générationnelles, digitales et démographiques. « Cette SCPI a la particularité de pas retenir de commission de souscription », précise Gilles Belloir.

Également soucieux de se distinguer, Inter Invest propose d'explorer la voie d'un PER individuel adossé à un compte-titres (l'un des rares du marché avec ceux de Yomoni et de Gay-Lussac Gestion) offrant (par le biais d'un certificat émis par BNP Paribas) un capital 100 % garanti à la retraite dans le cadre de la gestion à horizon. « Un euro versé est un euro sécurisé et le souscripteur peut mieux profiter des opportunités de marché », explique Benoit Petit, directeur général d'Inter Invest. Dans la même veine, mais dans une version purement assurantielle, My Pension a lancé en partenariat avec la mutuelle Garance une offre de PER en points « 100 % en fonds en euros ». La course à l'innovation n'a pas fini de surprendre l'épargnant ! ■

ILLUSTRATION : TARTRAISS POUR LE POINT